



Les délégué-e-s des personnels
élu-e-s en CAPD

à
Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Vendée

La Roche sur Yon, le mardi 28 février 2017

Objet : calendrier prévisionnel des instances départementales.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans le calendrier prévisionnel des instances départementales, vous envisagez la réunion d'un groupe de travail préparatoire à la CAPD du 10 mars, le mercredi 8 mars après-midi.

Comme nous avons eu l'occasion de vous l'exprimer, ce positionnement de réunions en dehors du temps de service constitue un poids supplémentaire, qui vient s'ajouter à une charge de travail déjà lourde. Des difficultés organisationnelles, liées par exemple à la situation familiale ou à des animations pédagogiques placées en même temps, empêchent certain-e-s d'entre nous d'être présent-e-s les mercredis après-midi.

Si les contraintes de calendrier des uns et des autres sont nombreuses, nous vous demandons que le recours aux réunions les mercredis après-midi reste exceptionnel et limité à des situations imposées par une certaine urgence.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir modifier le calendrier afin d'éviter cette situation, garantissant ainsi un meilleur déroulement des différentes instances et réunions.

Nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNUipp-FSU,
Pierre CAMINADE

Pour le SE-UNSA,
Benoît DURANTEAU

Pour le SNUDI-FO,
Pascale SURMONT